

Mémoire au BAPE
Dans le cadre de son mandat
Développement durable de l'industrie des gaz de schiste

Je suis un citoyen de Saint-Marc-sur-Richelieu. Je fais partie activement du regroupement citoyen, mais c'est à titre personnel que j'adresse au BAPE le présent mémoire.

Le projet d'exploitation des gaz de schiste m'interpelle pour les raisons que j'explique dans le corps de mon mémoire.

1. Ce projet est-il acceptable dans le milieu ? Pourquoi?

Un tel projet dans le milieu habité de la vallée du Saint-Laurent est tout à fait inacceptable à cause des risques auxquels il expose la population : pollution de l'eau, nuisance par le bruit, la circulation de véhicules lourds, effet sur l'assurabilité des maisons, baisse de la valeur des propriétés limitrophes aux champs d'exploitation, surutilisation des infrastructures municipales et provinciales, pollution de l'eau.

2. Voici le corps de mon argumentation

MÉMOIRE AU BAPE

Ma principale préoccupation face à l'exploitation des gaz de schiste concerne l'utilisation irrespectueuse et abusive d'une ressource qui est un patrimoine de l'humanité.

De tout temps les technologies industrielles ont considéré l'eau (douce ou salée) soit comme une matière première inépuisable et polyvalente, soit comme un agent de dilution et de transport des sous-produits contaminés des processus de fabrication.

On n'a qu'à penser aux teinturiers, aux pétroles extraits des sables bitumineux, aux mines d'or, aux égouts municipaux, aux entreprises de transport maritime qui vidangent leurs saletés et maintenant à l'extraction des gaz de schiste.

Chaque fois qu'on **contamine** l'eau propre, on en réduit la quantité disponible pour la consommation humaine. Aucun substitut de peut lui être trouvé. Quand on sait que l'eau est la même depuis 4,5 milliards d'années et que l'humanité n'a pas cessé, surtout depuis les 200 dernières années, de la contaminer et de la rendre de plus en plus impropre à la consommation en y diluant sans cesse des poisons vifs non dégradables, on est en droit de se demander s'il est moralement acceptable et défendable face aux générations à venir de continuer dans cette voie.

L'industrie, afin de réaliser des profits immédiats toujours plus élevés, choisira toujours les méthodes de production les plus faciles, sans se soucier de l'avenir.

Les **gouvernements**, présumément élus par la population pour gérer le bien commun, ont une responsabilité véritable dans ce domaine. Plutôt que de laisser l'industrie continuer à s'accaparer et à détruire le patrimoine de l'humanité, ils **ont le devoir de voir plus loin, d'être proactifs** et d'exiger la mise au point et l'utilisation de technologies respectueuses des ressources non renouvelables dont ils sont les gestionnaires.

Plutôt que de perpétuer le saccage des ressources naturelles dans le but d'exploiter une énergie non renouvelable à moyen terme, ils devraient à cette fin promouvoir des technologies douces déjà existantes et la recherche de nouvelles. Mentionnons la filière prometteuse des biogaz, le développement rationnel et responsable de l'énergie éolienne, l'utilisation de la force des marées, l'énergie solaire passive et active, etc. S'ils consacraient autant de ressources financières au développement de ces technologies qu'ils en accordent à la recherche d'hydrocarbures, il ne faudrait pas longtemps pour obtenir des résultats écologiquement acceptables. À défaut de prendre une telle orientation, ils devraient exiger que les industries mettent au point des technologies qui ne nécessitent pas d'eau pour arriver à leurs fins.

En tant qu'organisme responsable et crédible, le BAPE, dans l'accomplissement de son mandat, devrait dépasser les limites qui lui ont été politiquement imposées par le gouvernement et procéder à des recommandations allant dans le sens mentionné plus haut.

A black rectangular box containing a white handwritten signature that reads "Michel Pichet".

Michel Pichet
3004, Richelieu
Saint-Marc-sur-Richelieu
450-584-3437
michel@pichet.ca